

Dirigeants et cadres dirigeants : réagir face au risque pénal

Identifier, anticiper et gérer les risques pénaux liés à l'exercice de vos fonctions (fiscalité, droit des affaires, environnement, code du travail...).

OBJECTIFS :

1/ Identifier les différents types de risques pénaux pouvant concerner les dirigeants et cadres dirigeants.

2/ Analyser des situations professionnelles et évaluer le niveau de risque pénal associé à leurs décisions ou pratiques.

3/ Réagir de manière appropriée en cas de procédure pénale ou d'alerte sur un risque, en respectant les obligations légales et bonnes pratiques.

PUBLIC :

Dirigeants et cadres dirigeants



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

Modalités de financement :

Financement par l'employeur, avec possibilité de prise en charge par l'OPCO 2i selon les conditions du dispositif applicable. Formation non éligible au CPF.

PROGRAMME :

intra-entreprise

Identification des risques pénaux pour un dirigeant (3h) :

- Différence entre responsabilité pénale et civile,
- Cartographie du risque pénal (infractions liées au travail, accident du travail, sécurité, harcèlement moral et sexuel, discrimination, pollution accidentelle, alcool et drogue en entreprise, infractions financières, abus de biens sociaux, délégation de pouvoir, délégation de signature, délits informatiques, assurances et couverture des risques, ...),
- Mesures à prendre en amont pour l'identifier, et en aval pour diminuer son impact,
- Exercices de mises en situation (alcoolisme, harcèlement et discrimination).

La police judiciaire (2h) :

- Classification des infractions (enquête préliminaire, flagrant délit, commission rogatoire),
- Les acteurs de la police judiciaire (magistrats, officiers et agents de police).

L'enquête judiciaire (dans la tête d'un directeur d'enquête) (2h) :

- Les réquisitions judiciaires et les perquisitions (notion de domicile, cadres juridiques, les saisies et scellés, les fouilles de personnes, de véhicules),
- La garde à vue et l'interrogatoire (exercice de mise en situation : définition et contrôle, immunité et personnes protégées, durée, droit de la garde à vue, l'assistance de l'avocat, du médecin).

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'ouvre pas de droit à la poursuite d'études.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

 formation@sseti.fr •  03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR